adt.lp@.gmx.ch

TIRS HORS DU SERVICE 2012
300 m
Stand intercommunal d'Echandens

TIRS MILITAIRES OBLIGATOIRES

Selon les directives fédérales, nous vous informons que les militaires sont astreints au tir obligatoire dans l'année qui suit l'accomplissement de l'école de recrues et jusqu'à la classe d'âge 1978.
(Les militaires licenciés de l'armée en 2012 ne sont plus astreints au tir cette année sauf ceux qui accomplissent un service durant le 2ème semestre 2012). Les militaires astreints effectuent les tirs gratuitement (à l'exception des coups d'essai); seuls les militaires non astreints paieront la passe ainsi que les coups d'essai.

Les participants sont priés de présenter leur livret de tir ou de performances.
Les tireurs astreints se muniront de leur feuille de convocation à code barres, d'une pièce d'identité officielle, de l'arme personnelle avec sa trousse de nettoyage et la protection de l'ouïe.

Dates : **Les lundis 7 mai, 4 juin, 27 août**
de 17h00 à 19h00

****

TIR FEDERAL EN CAMPAGNE

Dates : **Mercredi 30 mai** **de 17h00 à 19h00**
Samedi 1 juin **de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

Ce tir est gratuit pour tous les tireurs

Les tireurs incorporés ou ayant une arme en prêt sont priés de
se munir de leur livret de tir ou de performances

****

TIRS INTERNES DE LA SOCIETE

Les tireurs qui désirent s'entraîner sont les bienvenus tous les lundis soirs de 17h00 à 19h00.

Du 12 mars au 9 juillet *(Sauf les 9.4., 28.5. et 2.7.)*
et du 20 août au 1 octobre. *(Sauf le 17.9.)*

Le Comité des Amis du Tir souhaite à chacun une excellente année sportive.
Il est à disposition pour tous renseignements complémentaires.

Président : Etienne SCHALLER Chemin Neuf 1, 1028 Préverenges Tél.: 021 803 20 28
Secrétaire : Stéphane CORTHAY, Route de Bremblens 3, 1027 Lonay Tél : 021 801 82 38
Caissier : Jean-Pierre PITTET; Chemin de Chésalet 14, 1303 Penthaz Tél.: 021 862 75 21

adt.lp@gmx.ch